



***CHAMPIONNAT DE FRANCE
MATCH RACING OPEN 2018***

***SELECTIVE MATCH RACING
BASSIN ATLANTIQUE
Round Robin n° 2***

Sélectif pour la Finale de Bassin Atlantique

***ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES
PORT HALIGUEN***

13 et 14 janvier 2018

AVIS DE COURSE

1 : AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautique (ENVSN), en partenariat avec la FFVoile.

ENVSN BEG ROHU - Service Sport - 56510 ST PIERRE QUIBERON

Christine CALCAGNO 02 97 30 30 40 christine.calcagno@envsn.sports.gouv.fr

Et Thierry POIREY 06 08 17 78 18 thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr

2 : LIEU de L'EPREUVE

L'épreuve « **Sélective du Bassin Atlantique RR 2** » aura lieu à Port Haliguen (ENVSN), les 13 et 14 janvier 2018.

3 : NIVEAU de L'EPREUVE

Pour cet événement, le grade **4** a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'événement peut être re-gradé.

4 : PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Le programme prévisionnel est :

- a) Ouverture du secrétariat de course à Port Haliguen - Salle ENVSN (près du bar « Equipage ») le samedi 13 janvier à 08h30.
- b) Inscriptions le samedi 13 janvier de 08h30 à 09h15.
- c) Pesée des équipages le 13 janvier de 08h30 à 09h15.
- d) Premier briefing le samedi 13 janvier à 09h15.
- e) Courses du samedi 13 janvier au dimanche 14 janvier. Dernier signal d'attention le **dimanche à 16h00**.
- f) Début de la première course **le samedi à 10h30 et le dimanche à 10h00**.
- g) Proclamation des résultats à suivre après les courses le dimanche.

4.2 Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :

- a) au premier briefing pour les barreurs le samedi 13 janvier à 09h15.
- b) au briefing quotidien pour les barreurs le dimanche 14 janvier à 09h00.

5 : ADMISSIBILITE DES BARREURS

- a) **12** barreurs seront invités. Seuls les barreurs invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve. Les inscriptions des barreurs des ligues de Bretagne Sud, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine seront prioritaires, dans le cas où il y a plus de demandes que de places. Il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- b) Le barreur invité devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, par courriel **avant le 08 janvier 2018**.

- d) Une caution de participation non remboursable de **330 €** doit accompagner le dossier d'inscription afin d'être accepté.
- e) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle ISAF 19.2.
- f) Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF : www.sailing.org/isafsailor
- g) Les barreaux devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

6 : ADMISSION

6.1 Formalités d'inscription et pièces à présenter :

- a) L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, pesé son équipe et payé les cautions de dommage. Tout paiement pourra être fait par chèque ou en espèces.
- b) La licence FFVoile 2018 de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique à la voile en compétition établi dans l'année en cours). La licence ne pourra pas être prise sur place.
- c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

6.2 Montant d'inscription :

- a) Les frais d'inscription pour l'épreuve de **330 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENVSN doivent être réglés avant le 13 janvier à 9h15 dernière limite. Ces frais sont en dehors des coûts d'hébergement et repas facultatifs (cf. fiche inscription).

6.3 Caution des dommages

- a) Un dépôt initial de **1000 €** devra être payé à l'inscription, sauf si augmenté par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre la compétition.

7 : REGLES

7.1

- a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.
- b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- c) Les règlements fédéraux dont le règlement général du Championnat de France Open 2018

7.2 Modifications aux RCV

- a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- b) Les RCV C8.6 et C6.3 seront modifiées dans les instructions de course.

8 : BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur les B 7.5 de l'ENVSN.

- b) 8 bateaux seront fournis.
- c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : 1 GV, 1 génois, 1 solent, 1 spinnaker asymétrique, et les pavillons réglementaires.
- d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9 : EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- a) L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de 3 à 5 membres. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- b) Le poids total maximum de l'équipage, mesuré avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **350 kg**.
- c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

10 : FORMAT DE L'EPREUVE

- a) Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement du World Sailing établi 30 jours avant l'épreuve.
- b) L'épreuve est constituée des phases suivantes : Round Robin continu.
- c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 : PARCOURS

- a) Le parcours sera des allers-retours au vent-sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- b) La zone de course sera située devant Port Haliguen.

12 : PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.4.2 du règlement ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la règle 80 des RCV 2017-2020 et à l'article 20 du code de publicité de l'ISAF, à l'exception des voiles qui ne peuvent porter aucune publicité individuelle.
- c) Les concurrents seront permis d'afficher de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- d) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)
- e) Les marques publicitaires individuelles apposées sur les bateaux devront être retirées par les équipages à l'issue de chaque mise à disposition des voiliers.

13 : PRIX

Néant

14 : MEDIA, IMAGES ET SON

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15 : BATEAUX ENTRAINEURS

- a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou donnant du matériel au bénéfice d'un compétiteur particulier aussi sur l'eau qu'à terre.
- b) Les organisateurs ne fourniront pas de mise à l'eau pour les bateaux entraîneurs.
- c) Toute gêne par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pouvant entraîner l'application d'une pénalité, sera appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

16 : RESPONSABILITE

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leur propre risque. L'AO, ses associés et ses employés ne peuvent être tenus responsables de quelque perte, dommage, blessure ou inconvénient que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

17 : INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant avant le 10 janvier 2014 le formulaire joint.

18 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les équipages sont invités à proposer un ou plusieurs équipiers à intégrer l'équipe d'arbitrage. Ces personnes, accompagnées par un arbitre, pourront participer à l'umpiring selon leur disponibilité pendant l'épreuve. La liste de ces assesseurs sera annoncée avant de commencer l'épreuve.

Un service d'hébergement et de restauration vous est proposé par l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques dans la limite de ses possibilités :

Voir « Fiche de réservation hébergement-repas » ci-jointe, à renvoyer par mail et courrier pour le chèque de réservation.

Contacts :

ENVSNSN BEG ROHU - Service Sport - 56510 ST PIERRE QUIBERON

Christine CALCAGNO 02 97 30 30 40 secretariat.sport@envsn.sports.gouv.fr

et

Thierry POIREY 06 08 17 78 18 thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr

SELECTIVE BASSIN ATLANTIQUE ROUND ROBIN 2

13 et 14 janvier 2018

QUIBERON PORT HALIGUEN

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du Club représenté Ligue :

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom / Prénom :@mail :

Adresse :

Tél : Mobile : Fax :

Je m'engage à jouer ma sélection pour le championnat de France Open 2018 sur le Bassin atlantique : OUI/NON

Composition de l'équipage (de 3 à 5 membres)

	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° Isaf	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **350 kg**

Prix d'inscription : **330€ non remboursable (à payer au moment de la demande d'inscription)**

chèque de règlement libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENVSN,

Caution de dommages : **1000€** (au moment de la confirmation d'inscription le 13 janvier, jour de l'épreuve)

Adresser la demande d'inscription avant le 08 janvier 2018 à l'adresse suivante :

ENVSN BEG ROHU - Service sport - 56510 ST PIERRE QUIBERON

02 97 30 30 40

secretariat.sport@envsn.sports.gouv.fr

En copie pour :

Mr Thierry POIREY

06 08 17 78 18

thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr

SELECTIVE BASSIN ATLANTIQUE ROUND ROBIN 2

13 et 14 janvier 2018

QUIBERON PORT HALIGUEN

DEMANDE D'HEBERGEMENT ET REPAS

NOM du SKIPPER :

ADRESSE :

TELEPHONE (fixe et mobile) :

Email :

NUITS + Petits déjeuners			
	Prix unitaire	Nombre	Coûts
Vendredi	19 € / pers (hébergement "Régate", ancien hébergement lit simple en chambre 2 personnes) 25 € / pers (hébergement "Croisière", nouvel hébergement)		
Samedi	19 € / pers (hébergement "Régate", ancien hébergement lit simple en chambre 2 personnes) 25 € / pers (hébergement "Croisière", nouvel hébergement)		
	Sous Total		

REPAS			
	Prix unitaire	Nombre	Coûts
Samedi midi (sachet repas)	8 €/personne		
Dimanche midi (sachet repas)	8 €/personne		
Samedi soir	10.90 €/personne		
	Sous Total		
TOTAL (nuits + repas)			

Possibilités de demi-pensions et pensions complètes

Cette fiche accompagnée du chèque de règlement libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENVSN, doit impérativement nous parvenir avant le **08 janvier 2018** à l'adresse suivante :

Ecole Nationale de Voile et Sports Nautiques, Service Sport, Beg Rohu 56510 Saint-Pierre-Quiberon

02 97 30 30 40

secretariat.sport@envsn.sports.gouv.fr